



**Le Conseil National pour le Respect de l'Accord d'Arusha pour la paix et la
Réconciliation au Burundi et de l'Etat de droit**

BURUNDI

DÉCLARATION DU DIRECTOIRE DU CNARED APRÈS SA DEUXIÈME RÉUNION TENUE À BRUXELLES

09-12 SEPTEMBRE 2015

Bruxelles, le 12 septembre 2015

1. Du 09 au 12 septembre 2015, le Directoire du CNARED a tenu sa première réunion à Bruxelles, en Belgique. Cette réunion avait à son ordre du jour de compléter son organisation, son fonctionnement par l'amendement de son Acte Constitutif et l'adoption de son Règlement d'Ordre Intérieur. Le Directoire a également arrêté la stratégie globale à poursuivre ainsi qu'une feuille de route/plan d'action pour son exécution.
2. Au début de cette réunion, le Directoire du CNARED a tenu d'abord à s'incliner et à rendre hommage au peuple burundais aujourd'hui engagé dans une lutte pour le respect de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi, de la Constitution et de l'État de droit au Burundi. Une pensée particulière a été réservée à tous les compatriotes qui ont perdu leur vie au cours des campagnes et des manifestations contre le troisième mandat aux fonctions présidentielles de Pierre NKURUNZIZA ainsi qu'à toutes les victimes des répressions féroces que mène le cercle du pouvoir, notamment contre des jeunes soupçonnés d'avoir participé à ces campagnes et manifestations. Le CNARED exprime également sa solidarité à l'endroit des centaines de compatriotes qui croupissent aujourd'hui dans les prisons burundaises pour le simple fait d'avoir exercé un droit fondamental que leur reconnaît la Constitution en s'opposant contre ce troisième mandat de Pierre NKURUNZIZA. C'est un troisième mandat qui viole l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi et dont le caractère anticonstitutionnel est avéré malgré la parure légale qu'a tenté de lui donner le cercle du pouvoir de Bujumbura par des pressions sans nom sur la Cour Constitutionnelle, y compris par des usages de faux.
3. Cette recherche d'un troisième mandat présidentiel de Pierre NKURUNZIZA par le cercle qui contrôle le pouvoir à Bujumbura a conduit le Burundi dans une situation politique et sécuritaire qui met quotidiennement en danger les acquis de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi.
4. Des centaines de personnes ont perdu la vie. Parmi elles, des manifestants assassinés par des membres de la Police Nationale ou des milices IMBONERAKURE « infiltrés » dans cette police. Les personnes, particulièrement des jeunes, soupçonnées d'avoir participé à ces manifestations, sont poursuivies par des IMBONERAKURE et arrêtées. Plusieurs finissent par disparaître mystérieusement. Il y a aussi des membres des corps de défense et de sécurité, dont des dizaines de policiers. Il y a enfin des populations civiles non impliquées dans les manifestations. Pendant les



Le Conseil National pour le Respect de l'Accord d'Arusha pour la paix et la Réconciliation au Burundi et de l'Etat de droit

manifestations contre le troisième mandat de Pierre NKURUNZIZA, plusieurs centaines de personnes ont été blessées. Plus d'un millier ont été arrêtées et incarcérées, en même temps que près de 200.000 burundais ont pris le chemin de l'exil.

5. D'autre part, depuis la tentative de coup d'État du 13 mai 2015, les Forces de Défense et de Sécurité, si patiemment construites grâce à l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi et les différents accords de cessez-le-feu qui l'ont enrichi et complété, sont menacées chaque jour de désintégration. Ce qui peut conduire à des violences politico-ethniques et entraîner des conséquences régionales incontrôlables.
6. Des inquiétudes sont ressenties au sein de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL), de l'Union Africaine (UA) et de l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui suivent la dégradation de la situation. La Communauté de l'Afrique de l'Est a déjà tenu trois sommets extraordinaires sur le Burundi. Le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine a tenu une réunion au niveau des Chefs d'État alors que les membres du Conseil de Sécurité des Nations Unies ont, non seulement visité le Burundi, mais aussi tenu plusieurs réunions sur le pays. Le pays est chaque jour isolé de ses partenaires bilatéraux et multilatéraux. Son économie s'affaiblit quotidiennement. Que sera l'avenir économique du Burundi privé de ses aides extérieures pour une économie qui « en condition normale, dépend à 54% des appuis des partenaires techniques et financiers » ?
7. Les mascarades électorales à tous les niveaux qui ont été organisées n'ont pas rempli les conditions exigées par les standards internationaux. Les observateurs de la Communauté de l'Afrique de l'Est et de la MENUB en ont souligné la non crédibilité. Des États et Organisations internationales, comme les États-Unis d'Amérique, l'Union Européenne, l'Union Africaine et les Nations Unies en sont arrivées à préconiser la recherche d'une voie politique négociée entre les différents partenaires politiques burundais afin d'éviter que le pays ne sombre dans des actions violentes.
8. Enfin, la crise est en train d'atteindre son paroxysme avec l'assassinat de l'ancien Chef d'État-Major Général des Forces pour la Défense de la Démocratie (FDD), ancien Chef d'État-Major Général Adjoint de la Force de Défense Nationale (FDN) et ancien Administrateur Général du Service National de Renseignement (SNR), le Lieutenant-Général Adolphe NSHIMIRIMANA, du Colonel Jean BIKOMAGU, Chef d'État-Major Général des Forces Armées Burundaises (FAB) de 1993 à 1996 et de l'assassinat du Président et du porte-parole du parti UPD-ZIGAMIBANGA ; les attentats contre le défenseur des droits de l'homme Pierre-Claver MBONIMPA et récemment du Chef d'État-Major Général de la Force de Défense National (FDN) le Général-major Prime NIYONGABO. Les assassinats ciblés et les harcèlements des opposants qui sont quotidiennement rapportés. Sans oublier de nombreuses autres menaces d'assassinats de personnalités politiques, morales et de la société civile qui constituent des signes du climat politique et sécuritaire de plus en plus délétère qui s'enracine au Burundi. Le tout se passe dans un environnement de pré-guerre civile.



**Le Conseil National pour le Respect de l'Accord d'Arusha pour la paix et la
Réconciliation au Burundi et de l'Etat de droit**

9. Face à cette situation, le Directoire National du CNARED a adopté les décisions, résolutions et recommandations suivantes :

I. CONCERNANT LES INSTITUTIONS DU PAYS

10. La question fondamentale qui se pose aujourd'hui est relative à la légalité, la légitimité, la crédibilité nationale et internationale ainsi que les capacités et les ressorts dont disposent les institutions actuelles autoproclamées qui gouvernent le Burundi.

11. Le CNARED ne reconnaît pas le pouvoir actuel au Burundi issu des mascarades d'élections organisées par le cercle du pouvoir. Pour stabiliser le pays, de nouvelles élections doivent être organisées. Une période de transition destinée à assurer une bonne préparation de véritables élections pluralistes, inclusives et crédibles est nécessaire. Elle sera dotée d'un programme en rapport avec la préparation de ces élections, des institutions de transition ainsi que d'un chronogramme de l'exécution du programme arrêté.

12. En dehors de cette voie de négociations, le CNARED se réserve le droit de prendre les dispositions nécessaires pour faire face à la situation, y compris en ce qui concerne la mise en place de mesures palliatives par rapport à l'illégalité et à l'illégitimité du régime qui gère aujourd'hui l'État burundais. À cet égard, fort du mandat implicite découlant du mouvement citoyen lancé depuis le 23 avril 2015, le CNARED incarne à partir du 26 août 2015 la légitimité et la souveraineté de la République du Burundi. Le Directoire du CNARED a par conséquent mandaté expressément le Bureau du Conseil pour entreprendre dans les meilleurs délais les actions politiques et diplomatiques soutenues afin d'engager les membres de la communauté internationale à prendre des mesures concrètes contre Pierre NKURUNZIZA et son cercle du pouvoir illégal et illégitime, notamment des sanctions ciblées.

13. Le CNARED exhorte toutes les forces opposées au troisième mandat de Pierre NKURUNZIZA à combiner et coordonner leurs actions dans l'unité, la confiance et la solidarité afin de réussir ensemble et pour tous. Aujourd'hui, le leadership politique, moral, social et civil burundais doit écrire une nouvelle page de l'histoire du Burundi. C'est en négociant que cela pourra être fait pour résoudre des problèmes dont aucune des parties en présence n'est jusqu'aujourd'hui parvenue à trouver des solutions qui mettent fin à la grave crise créée par la recherche effrénée d'un troisième mandat à la Présidence de la République par Pierre NKURUNZIZA.

II. CONCERNANT LE RÉTABLISSEMENT DES LIBERTÉS PUBLIQUES

14. Le CNARED constate que depuis l'annonce de la candidature de Pierre NKURUNZIZA, les libertés publiques ont été gravement mises en danger à travers :

- L'interdiction de manifester ;



Le Conseil National pour le Respect de l'Accord d'Arusha pour la paix et la Réconciliation au Burundi et de l'Etat de droit

- La destruction des stations de radios ;
- Les arrestations arbitraires, détentions illégales, torture des manifestants ;
- Les menaces à l'encontre des partis d'opposition et de personnalités de la société civile en vue de les exclure du champ du dialogue politique.

15. C'est au prix d'une violence institutionnelle illégale que le cercle autour de Pierre NKURUNZIZA occupe le pouvoir au Burundi.

16. Pour le CNARED, la restauration de l'État de Droit implique :

- a) La restauration de la liberté de manifester paisiblement sur l'ensemble du territoire burundais, ce droit ne peut être réservé à ceux qui soutiennent la junte en place. La liberté de manifester implique aussi le droit de ne subir aucune pression à l'occasion de la participation à une manifestation et d'être protégé par les autorités publiques dans l'exercice de cette liberté. Le CNARED exige un moratoire pour la restauration de cette liberté à bref délai.
- b) La liberté de la presse ne peut être un droit formel. Il faut rappeler que l'équipe de Pierre NKURUNZIZA a profité des événements du 13 mai, pour cibler et détruire des médias dont l'indépendance et la liberté étaient unanimement reconnues et appréciées. Ces radios sont notamment la Radio BONESHA-FM, la Radio ISANGANIRO, la Radio RPA et Télé-RENAISSANCE. Le CNARED demande à la communauté internationale d'exiger sans atermoiement la restauration de ces organes de presse au Burundi. Le CNARED demande que le financement de ces organes de presse soit une priorité de tout programme de financement dans le secteur des médias.
- c) Aujourd'hui, les avocats sont menacés dans l'exercice de leurs activités lorsqu'ils prennent la défense de personnes qui ont la qualité d'opposants. L'appareil judiciaire est perverti dans ses missions essentielles, le parquet se prêtant à la rédaction de rapports qui ne visent que l'opposition, en vue d'utiliser le bras de la justice pour réprimer plus durement encore ceux qui ont eu le courage de dire non au pouvoir en place. La défense, n'est pas une incantation intellectuelle. Ce sont des équipes d'avocats qui vont sur terrain, qui collectent des preuves et qui dénoncent les dérives arbitraires des pouvoirs. L'opposition est privée de l'organisation de la défense libre et indépendante à laquelle ses militants ont droit. Le CNARED exige que des processus de sécurisation soient mis en place avec l'aide de la communauté internationale, en faveur des avocats qui rendront visite aux prisonniers et qui organiseront la défense des opposants. La communauté internationale ne peut laisser se développer une zone de non-droit. Il faut être dans l'action pour que la vérité judiciaire ne soit pas une vérité alibi au service d'une junte militaire.
- d) Le cercle au pouvoir tente de transformer les leaders de la société civile et les leaders de l'opposition politique au troisième mandat en terroristes et délinquants. Ils ne parviendront pas à



Le Conseil National pour le Respect de l'Accord d'Arusha pour la paix et la Réconciliation au Burundi et de l'Etat de droit

réussir dans cette entreprise criminelle qui s'inscrit dans la crainte de devoir négocier avec un mouvement soutenu par des millions de burundais œuvrant ou non dans la clandestinité. Ce n'est pas avec des manœuvres aussi grossières que l'on divisera le peuple burundais et ses représentants légitimes. Ici encore, il y a lieu de permettre aux avocats du CNARED d'agir en toute liberté au Burundi et de prendre librement position pour la défense, au Burundi et ailleurs. Mais il y a plus. Il faut que la junte au pouvoir à Bujumbura soit informée que le CNARED, toujours ouvert à une négociation sans à priori, se rendra en organisation unie et forte à toute négociation et que ses représentants refuseront la division de leur représentation.

III. CONCERNANT LE BRADAGE DES RICHESSES NATIONALES

17. Le CNARED rappelle aux opérateurs économiques privés travaillant ou désireux de travailler au Burundi que les élections de 2015 y ont été irrégulières et que les diverses institutions issues de ce processus électoral sont illégales. En conséquence, et faute d'un accord politique instaurant les modalités de régularisation juridique de la situation, ni l'Assemblée Nationale, ni le Gouvernement ne peuvent valablement siéger.
18. Le fait actuel d'hommes et de femmes siégeant malgré tout dans ces institutions, constitue une usurpation du pouvoir légal. Dans ces conditions, le CNARED attire l'attention des opérateurs économiques privés sur les conséquences juridiques découlant de leurs actes de collaboration avec l'autorité illégale du Burundi, notamment sur le fait que l'attribution de marchés décidée par un pouvoir inconstitutionnel ou la signature de contrats par celui-ci sont conséquemment illégales.
19. Toutes les attributions de marchés ou contrats intervenus illégalement à travers les autorités usurpant le pouvoir légal seront donc nuls et nonavenus, et résiliés sans que les entreprises complices puissent prétendre à une quelconque indemnisation.
20. Par ailleurs, la lutte contre la corruption étant une préoccupation majeure du CNARED, tous les faits de corruption repérés seront impitoyablement poursuivis en justice et l'assistance des États de la nationalité des entreprises qui s'adonnent à la corruption sera réclamée dans le cadre de la coopération judiciaire et policière internationale.
21. Le CNARED attire enfin l'attention des opérateurs économiques privés sur le fait que la présente résolution constitue un obstacle juridique à quelque entreprise qui tentera de s'abriter derrière l'engagement de bonne foi avec le pouvoir de Bujumbura. La bonne foi sera inopérante dès lors que le caractère illégal de ce pouvoir est constitutionnellement établi et connu des opérateurs économiques.

IV. CONCERNANT LE RECRUTEMENT ÉVENTUEL DE MERCENAIRES PAR LE CERCLE AU POUVOIR AU BURUNDI

22. Des informations précises ont été transmises au CNARED selon lesquelles des mercenaires ou anciens militaires pourraient être recrutés par le gouvernement burundais. Certaines personnalités politiques africaines soutiendraient cette initiative.



Le Conseil National pour le Respect de l'Accord d'Arusha pour la paix et la Réconciliation au Burundi et de l'Etat de droit

23. Le CNARED constate que ce type de recrutement constitue l'aveu même des carences et faiblesses d'un pouvoir qui s'est maintenu en violation de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi et de l'État de Droit au Burundi.
24. C'est aussi l'aveu des divisions criantes existant au sein des Corps de Défense et de Sécurité du Burundi. Aujourd'hui, des pans entiers de la Force de Défense Nationale (FDN) soutiennent les forces qui réclament le respect de l'Accords d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi et de l'État de Droit.
25. Le CNARED ne peut accepter la présence de forces étrangères sur le territoire burundais sauf celles qui viennent sur une base légale, à la suite d'une résolution du conseil de sécurité des Nations Unies ou d'une résolution de l'Union Africaine, sur base d'un mandat précis et en vue de protéger les populations civiles.
26. Le CNARED invite les militaires ou mercenaires tentés par une autre manœuvre, à ne pas participer à des actes illégaux. Qu'ils sachent que des preuves concernant leur identité seront collectées systématiquement et qu'ils seront poursuivis par les autorités judiciaires burundaises dès la restauration de l'État de Droit.

V. CONCERNANT LA DÉSOBÉISSANCE CIVILE

27. Le CNARED rappelle le constat de la prise de pouvoir illégale par Pierre NKURUNZIZA et son équipe, consécutive aux scrutins de 2015 qui se sont déroulés dans un contexte de violence grave dont les auteurs appartiennent à l'armée, aux corps de police et au service national des renseignements.
28. À l'heure actuelle encore, des personnes sont tuées de sang froid parfois par de hauts gradés au sein de l'appareil policier et militaire burundais. Des personnes sont enlevées et l'on ignore où elles se trouvent actuellement, de très nombreux autres sont torturés.
29. Le Service National des Renseignements distribue en outre des armes à des milices IMBONERAKURE qui font régner la terreur spécialement dans les campagnes où de nombreuses victimes sont recensées.
30. Tous les appels à l'aide formulés par la population et ses leaders religieux, sociaux et politiques ont abouti à des marques d'appui, à des sanctions économiques limitées, à des interventions de médiateurs et conciliateurs mais Pierre NKURUNZIZA et ses complices n'ont pas rencontré une force capable d'arrêter cette violence inadmissible et de restaurer l'État de Droit.



Le Conseil National pour le Respect de l'Accord d'Arusha pour la paix et la Réconciliation au Burundi et de l'Etat de droit

31. Face à cette situation d'illégalité du pouvoir et de violence qu'il engendre, le CNARED reconnaît le droit inaliénable de la population burundaise à la désobéissance civile, dans la tradition historique des luttes contre la ségrégation raciale, contre l'apartheid et contre les dictatures. La conscience démocratique de la population est inaliénable et le CNARED appelle solennellement le peuple burundais à exercer pacifiquement ce droit de désobéissance et de résistance.
32. Le CNARED réitère par ailleurs son appel aux États membres de la CAE, de l'UA, de l'UE et à tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux du Burundi à assumer leurs responsabilités pour imposer à Pierre NKURUNZIZA le respect de l'Accord d'Arusha et rendre possible l'organisation d'élections démocratiques, au besoin par la contrainte afin d'éviter que la violence ne s'impose comme solution alternative pour asseoir les revendications démocratiques légitimes.

VI. CONCERNANT LA PROBLÉMATIQUE DES NÉGOCIATIONS

33. Pour le CNARED, les négociations auront pour bases les principes fondamentaux suivants :
- Tout mettre en œuvre, de la part de toutes les parties, pour éviter que la persistance de la crise ne conduise à une guerre civile dont le glissement rapide dans des dimensions ethniques est redouté;
 - Tout construire dans le respect de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi et de la Constitution de la République du Burundi ;
 - Respecter l'option démocratique qui doit se construire sur un pluralisme politique réel, ouvert et responsable, une société civile et une presse libres, dynamiques et également responsables.
34. Concernant la Médiation, en date du 6 juillet 2015, le Sommet Extraordinaire des Chefs d'État des pays membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) a désigné le Président de l'Ouganda, Son Excellence Yoweri Kaguta MUSEVENI comme Médiateur dans les négociations inter burundaises. Le CNARED exprime sa confiance et son soutien au Médiateur, Son Excellence le Président Yoweri Kaguta MUSEVENI. Il lui demande de tout mettre en œuvre pour que ces négociations reprennent le plus rapidement possible.
35. Le CNARED demande en conséquence que le Médiateur jouisse du soutien, non seulement de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) mais également de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL), de l'Union Africaine (UA) et de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Son mandat doit être fermement soutenu par le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine et le Conseil de Sécurité des Nations Unies, l'Union Européenne et les États-Unis d'Amérique. Pour cette raison, le Médiateur sera appuyé par un panel composé de représentants de l'Organisation des Nations Unies (ONU), de l'Union Africaine (UA), de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) et de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE). Les envoyés spéciaux de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union Européenne, de



Le Conseil National pour le Respect de l'Accord d'Arusha pour la paix et la Réconciliation au Burundi et de l'Etat de droit

l'Union Africaine, des États-Unis et de la Belgique dans la Région des Grands Lacs seront également invités à ces négociations.

36. Enfin, pour que ces négociations puissent impliquer l'ensemble des représentants des acteurs intéressés, le CNERED considère que les prochaines négociations doivent se tenir à l'extérieur du Burundi.
37. Au terme de sa réunion, le Directoire du CNERED a de nouveau remercié la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL), l'Union Africaine (UA), l'Organisation des Nations Unies (ONU) et l'ensemble de la communauté internationale pour les efforts qu'ils ne cessent de déployer en assistant les réfugiés burundais victimes de la candidature au troisième mandat de Pierre NKURUNZIZA et en assurant la promotion de la recherche d'une solution politique négociée à cette crise.

FAIT À BRUXELLES, LE 12 SEPTEMBRE 2015

LE PRÉSIDENT DU CNARED

Léonard NYANGOMA